

L'an deux mille dix-neuf, le mardi neuf juillet, à onze heures, le Comité Syndical s'est réuni à PORT-SAINTE-MARIE, salle « Saint Clair », sous la présidence de Madame Geneviève LE LANNIC.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 27 juin 2019, le Comité Syndical a été à nouveau convoqué le mardi 9 juillet 2019 à 11 h et peut délibérer valablement sans condition de quorum (art. L2121-17 du CGCT).

**Étaient présents :**

**Présidente :** Madame Geneviève LE LANNIC.

**Vice-présidents territoriaux :** Madame et Messieurs : Jean-Louis COUREAU, Françoise LABORDE, Christian LUSSAGNET, Francis DUTHIL.

**Délégués titulaires ou suppléants :** Mesdames et Messieurs Patrick GAUBAN, Daniel GUIHARD, Christian LAFOUGÈRE, Jean DUPONT, Christine BIELLE, Bernard VERGNES, Serge GAROSTE, Gérard DELCOUSTAL, Éric GRASSET, Rémi MOREAU, Michel DOUSSINE, Jean-Pierre GUEZET, Olivier AILLET, Jean-Jacques CAPDEVILA, Jean-Pierre VIGNAUD, Philippe CASTANIER, André DULIN, Jean-Louis LEMANACH, Jean-Jacques BEAUCÉ, Jean-Marc CHATRAS, Michel KAUFFER, Marie-France VILLES, Jean-Michel SAINT-SIMON, Alain WIDEMANN, , André MESSINES, Jérôme BONNE, William BALDI, Maurice PIERRE, Gérard MULLER, Laurent CUBERTOU, Joël CHRÉTIEN, Aldo RUGGERI, Jean-Michel LAFFARGUE, Hélène DA ROS, Thierry TRIAYRE, Françoise SCHUSTER, Daniel FORT, Michel SAVY, Michel DAYNES, Michel LATASTE, Gérard BONNE, Denis MORVAN, Jean-Jacques FOULOU, Yves MAHIEU, Jean-Michel POIGNANT, Grégory CAMARA-GONZALES, Michel JAY, Jean-Pierre BAZZON, Alain ARMILHAC, Alain PIERMARINI, Alain BROUILLET, François TISSOT, Jean-Pierre VICINI, Guy-Frédéric ALBASI, Francis PINASSEAU, Christian PAJOT, Michèle AUTIPOUT, Gérard DELCOUSTAL, Pierre GRANGE, Jean-Louis MOLINIÉ.

**Étaient absents ou excusés :** Mesdames et Messieurs Germinal SALSENCHE, Silvio GUINGAN, Xavier DOVILLEZ, Carmela GERI, Mme Bernadette NICOMEDE-SNOECK, Pascal CUCCHI, Lionel LABARTHE, Pierre ALLEMAND, Claude BINET, Romain JOLLY, Alexandre DA DALT, Denis GUILLOU, Jean-Charles ROUJOL, Christian PEZZUTTI, Annie REIMHERR, Éric PECH, Michel MINGO, Alain DE VOS, Alain LERDU, Jacques DUBICKI, Jacques TERRIÈRE, Jean-Claude RIGAUD, Jean-Marie QUEYREL, Jean-Claude VALADIER, Jean-Jacques TURC, François THOLLON POMMEROL, Daniel DUFIEUX, Christophe MORISSET, Jean-Louis MOLINIÉ, Nicole GERION-MOURGUET, Marc DE LAVENÈRE-LUSSAN, Roland FOLCHER, Michèle DUCLERCQ, Mélanie DUS, Alain SIMONETTO, Dominique PASCUAL, Julie CASTILLO, Pascal DOUCET, Thierry MEILLIER, Philippe HUVELLE, Joël TESSANDIER, Pierre SICAUD, Catherine BERNARD, Michel BROUSSE, Josette WOHMANN, Claudine PINOTEAU, Jean-Claude CAVAILLÉ, Ronan PERCHOC, Bernard LAVERGNE, Sylvie COSTA, Didier CAYSSILLE, Michel MASSET, Gilbert GUÉRIN, Andrée AUVRAY, Yolande MARIA, Marius DAL CIN, Chantal MAURES, Sylvain DA DALT, Bruno ROSSETTO, Serge LARROCHE, Maryse LAMARQUE, Gilbert DUFOURG, André COTS, Nicolas RAVEL, Pierre CHAUVEL, Paulette LABORDE, M. Francis ARANDA, Jean-Pierre MOULY, Pierre LAPEYRE, Péire BOISSIÈRE, Jean-Marie LOUVEL, Frédéric JOLY, Georges RODIER, Rodolphe BERNOU, Daniel MARTET, Chrystel COLMAGRO, Jean-Claude MAXANT, Andrée JARDEL, Élise IGOUNET, Jean-Robert GAROSTE, Nicole BERNADET, Paul BORDES, Serge CONSTANTIN, Jean-Paul DESTIEU, Jean-Claude MARCANDELLA, Patrick JEANNEY, Jacques VERDELET, Jean-Max MARTIN, Christian DIEUDONNÉ, Pascal BOUTAN, Thierry MARTY, Jean-François GUILLOT, Joël BERNARD, Serge PERES, Alain GIBRAT, Christian BROCHEC, Joëlle LABADIE, Jean MARBOUTIN, André APPARTIO, Max LEMARCHAND, Robert RIEUCAUD, Jean-Louis LALAUE, Christine POSPICHEK-PRIGENT, Marie-Françoise DACHY, Raymond ZINEZI, Alain BUGGIN, Isabelle LABONNE, Christian LAMY, Michel HOSPITAL, Jean-Christophe DALLA SANTA, Thierry BOUQUET, Daniel PINÈDE, Guy ALAZARD, Françoise JORREY, M. Daniel BORDENEUVE, François BOUYOU, Pascal DE BRITO, Claude ÉTIENNE, Roger PERON, Jean-Marie GARY, Gérard FIX, Michel LABAT, Magalie CANO-HERNANDEZ, Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Auguste FLORIO, Michel PAGES, Michèle LAFOZ, Marie-Noëlle FAURE, David GREEN, Guy VIGNERON, Laurent BOLZER, Jean-François SEGALA, Henri DE COLOMBEL, Henri GAVA, Frédéric PENETIER, Patrick CARRÈGUES, Didier MONPOUILLAN, Pascal DANDY, Georges-Robert PINIELLO, Serge COSTELLA, Jean-Louis VINCENT, Thierry BOZZELLI, Henri MATTANA, Serge CADIOT, Charles CHAMPENOIS, Marcel CALMETTE, Michel GARRIGUES, Jean-Jacques TRICHEREAU, Michel DARROUMAN, Roland SOCA, Roland MONTHEAU,

Jean-Pierre ADAM, Christiane LAFAYE- LAMBERT, Pascale LAMOINE, Christian PENOT, Christelle PELLEGRIN, Christophe ROUDIL, Francine LALETTE, Jean GRANADOS, Céline LABBÉ, Jean-Michel MESSI, Michel COUZIGOU, Claude NAY, Pierre MALEYRAN, Didier RESSOT, Marie-Claude VINCENZI, Christine MERLIN CHABOT, Yves LOUBAT, Serge FAUX, Silvano FAELLA, Joël BUCHARD, René ORTYL, Gilles BONHOURS, Claude CRISTOFOLI, Guy CLUA, Michel DE LAPEYRIÈRE, Jean-Paul GLORYS, Alain VEYRET, Rogers STEFFAN, Bernard RICCI, Jean-Claude MALCAYRAN, Guy BALANCIE, Christian ROBERT, Claude MARIN, Jean-Louis BONETTI, Joël SCIE, Thérèse SANIAL, André FERNANDEZ, Marie-Thérèse MEROT, Jean-Pierre LORENZON, Éric CASSAGNE, Bruno BUISSON, Janik CAZETTE, Francis DA ROS, Jean-Pierre CALMEL, Lino DALLA SANTA, Joël BRAZZOROTTO, Christiane LARTIGUE, Daniel RENTENIER, Gilles GUÉRIN, Serge CADRET, Bernard PATISSOU, Denis DUTEIL, Gilbert TOVO, Jean-Luc MUCHA, Claude MOINET, Daniel DUROSIER, Philippe LEYGUES, Didier BALSAC, Jean-Claude LOUIT, Jean-François PECQUEUR, Marie-Thérèse POUCHOU, André BONNEILH, Michel CREHEN, Jean-Claude FORNASARI, Serge CERE, Philippe DOMAGALA, Alain CLAVERIE, Gérard LAFON, Patrick CASSANY, Denis CALVET, Annie LACQUE, Lionel FEUILLAS, Bernard SPERANDIO, Christophe COURREGELONGUE, Line LALAUURIE, Régine POVÉDA, Michel MASSET, Jacques DUBICKI, Didier CAYSSILLE, Jean-Pierre MOULY, Jean-Paul BOUCHER.

**Les services du Syndicat étaient représentés par :** Madame et Messieurs Gérard PENIDON (Directeur Général), Laurent CASONATO (Responsable du service Technique), Nicolas BABIN (Responsable des Régies) et Corinne ZORZI (Responsable Administration Générale et Marchés Publics).

**Secrétaire de séance :** M. Christian PAJOT.

Madame la Présidente remercie tous les délégués présents.  
Le Procès-verbal de la réunion du 28 mars 2019 est adopté à l'unanimité sans correction.

La séance du jour s'est déroulée selon les thématiques suivantes :

- Environnement
- Finances
- Administration Générale

## ENVIRONNEMENT

*Délibération n° 19-059-C*

### 1. Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) – exercice 2018

Conformément à la réglementation, le Syndicat doit établir un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services Publics (RPQS) de l'eau potable et de l'assainissement, destiné notamment à l'information des usagers, sur la base des rapports d'activité des exploitants sur l'exécution des services, et des rapports concernant la qualité des eaux destinées à la consommation humaine rédigés par l'A.R.S. 47 (Agence Régionale de Santé). Il doit le présenter à l'assemblée délibérante dans les 9 mois suivant la clôture de l'exercice concerné et l'adresser à chaque commune et EPCI adhérents pour approbation par le conseil municipal/communautaire avant le 31 décembre 2019 (un mail sera transmis après le Comité à chaque commune). Le rapport devra ensuite être tenu à la disposition du public en Mairie.

La présentation des extraits du RPQS eau potable, assainissement collectif et non collectif pour l'exercice 2018 a été effectuée dans chaque Territoire entre les 04 et 24 juin 2019. Ces extraits propres à chaque territoire sont consolidés de façon synthétique et un rapport général regroupant l'ensemble de toutes les données a été présenté en CCSPL le 25 juin 2019 pour avis puis au Comité le 9 juillet.

Un diaporama synthétisant les principaux éléments sur le Syndicat Eau47 a été présenté en séance par Emmanuelle ROY et Barbara LACOSTE et le Comité a donné pouvoir à la Présidente pour signer la délibération en attestant. Le rapport global sera téléchargeable sur le site d'Eau47 : [www.eau47.fr](http://www.eau47.fr). Rubrique « Nos activités ».

➤ **Le Comité syndical approuve à l'unanimité le Rapport sur le Prix et la Qualité des Services eau potable et assainissement pour l'exercice 2018.**

## FINANCES

*Délibérations n°19-060-C à 19-067-C*

### 2. Validation des tarifs de dépotage des matières de vidange, jus de nettoyage des bennes à ordures et matières grasses dans les STEP :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et le transfert de la compétence assainissement par Fumel Communauté, certaines entreprises dépotent des matières de vidanges, des jus de nettoyage des bennes à ordures et des matières grasses dans les STEP. Les membres du Comité ont donc été amenés à valider les tarifs applicables à ces entreprises, sachant que l'idée est de formaliser ces tarifs part exploitant / par Eau47 à l'ensemble du territoire eau47. Les tarifs sont les suivants :



	Matières de vidange	Jus de nettoyage des bennes à ordures	Matières grasses
Part Exploitant	8 € HT/m <sup>3</sup> (actualisable)	27 € HT/m <sup>3</sup> (actualisable)	45 € HT/m <sup>3</sup> (actualisable)
Part EAU47	2 € HT/m <sup>3</sup>	3 € HT/m <sup>3</sup>	5 € HT/m <sup>3</sup>
<b>Part totale (facturée par Exploitant)</b>	<b>10 € HT/m<sup>3</sup></b>	<b>30 € HT/m<sup>3</sup></b>	<b>50 € HT/m<sup>3</sup></b>

➤ Le Comité syndical adopte à l'unanimité les tarifs de dépotage des matières de vidange, jus de nettoyage des bennes à ordures et matières grasses dans les STEP à appliquer aux entreprises à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### 3. Reprise des résultats de clôture 2018 des nouveaux secteurs intégrés à Eau47 en 2019 – Décisions modificatives comptables correspondantes

Conformément aux règles en matière de transfert de compétences, et aux modalités définies pour Eau47, le Comité syndical a été appelé à approuver la reprise des résultats budgétaires de clôture 2018, sur la base de leurs comptes administratifs et comptes de gestion, des communes, EPCI-FP et syndicats ayant transféré leurs compétences eau potable ou assainissement collectif à Eau47 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. À ce titre, il est rappelé que, dans la plupart des cas, ces transferts ont notamment entraîné la reprise des encours de dette, dont il faut tenir compte conformément à la délibération d'Eau47 du 31 mars 2016 définissant un cadre directeur pour les conditions de reprise des résultats budgétaires. Dans un premier temps, le Comité a été amené à se prononcer pour les communes ou syndicats suivants et dans les conditions suivantes :

#### Budget annexe AEP MUTUALISÉ

Collectivité d'origine	Résultats de clôture – CA/CG 2018		Repris par EAU47	Conservé par la collectivité d'origine
AIGUILLON (AEP)	Investissement	309 535,63	154 767,81	154 767,82
	Fonctionnement	121 152,11	0,00	121 152,11
	<b>Total</b>	<b>430 687,74</b>	<b>154 767,81</b>	<b>275 919,93</b>
SI XAINTRAILLES-MONGAILLARD (AEP)	Investissement	10 089,16	10 089,16	0,00
	Fonctionnement	13 494,85	13 494,85	0,00
	<b>Total</b>	<b>23 584,01</b>	<b>23 584,01</b>	<b>0,00</b>

➤ Le Comité syndical valide à l'unanimité la reprise des résultats de clôture 2018 de la commune d'Aiguillon et du Syndicat de Xaintraillles-Mongailard et la décision modificative du budget annexe AEP mutualisé correspondante.

#### Budget annexe AC MUTUALISÉ

Collectivité d'origine	Résultats de clôture – CA/CG 2018		Repris par EAU47	Conservé par la collectivité d'origine
AIGUILLON (AC)	Investissement	222 253,47	222 253,47	0,00
	Fonctionnement	95 063,16	0,00	95 063,16
	<b>Total</b>	<b>317 316,63</b>	<b>222 253,47</b>	<b>95 063,16</b>
CLAIRAC (AC)	Investissement	204 919,05	102 015,27	102 903,78
	Fonctionnement	57 096,22	0,00	57 096,22
	<b>Total</b>	<b>262 015,27</b>	<b>102 015,27</b>	<b>160 000,00</b>

➤ Le Comité syndical valide à l'unanimité la reprise des résultats de clôture 2018 des communes d'Aiguillon et de Clairac et la décision modificative du budget annexe AC mutualisé correspondante.

#### 4. Modification des PPI

Plusieurs rencontres ont eu lieu entre Eau47, le délégataire eau potable AGUR et le Pôle de Santé du Villeneuvois concernant la sécurisation de l'alimentation en eau potable de l'établissement par le renforcement de plusieurs canalisations et la création d'interconnexions sur la ville de Villeneuve-sur-Lot. Les crédits affectés sur le budget 2019 s'avèrent insuffisants. Pour se faire, il est nécessaire de modifier le PPI AEP 2019 afin de débloquer les sommes nécessaires à la réalisation de ces travaux et donc reporter certaines opérations sur 2020 (réaffectation de crédits) comme suit :

- PPI AEP Villeneuve sur Lot : la ligne n°14 « RD 911 - Renouvellement réseau pour sécurisation desserte centre hospitalier » devient « Sécurisation de l'alimentation en eau potable du Pôle de Santé du Villeneuvois – Renouvellement de réseau et interconnexions »
  - o Montant initial PPI : 130 000 € HT en 2019 et 125 000 € HT en 2020
  - o Nouveau montant PPI : 300 000 € HT en 2019 et 292 400 € HT en 2020

Les opérations décalées sont les suivantes :

- PPI AEP Nord du Lot : la ligne n°60 « Monflanquin - Renouvellement réseau secteur Beyssac ».  
Le planning de la maîtrise d'œuvre interne n'a pas encore permis le démarrage de l'étude. C'est pourquoi celle-ci sera décalée entre 2019 et 2020.
  - o Montant initial PPI : 264 650 € HT en 2019 et 0 € HT en 2020
  - o Nouveau montant PPI : 100 000 € HT en 2019 et 164 650 € HT en 2020
- PPI AEP Sud du Lot : la ligne n°61 « BIAS - Renouvellement rue C. Pastourel dans le cadre des travaux de voirie ».  
Le renouvellement du réseau est dépendant d'un élargissement de voirie. Pour se faire la CAGV est en cours d'acquisition foncière mais ceci n'est pas finalisé. C'est pourquoi celle-ci sera décalée entre 2019 et 2020.
  - o Montant initial PPI : 63 000 € HT en 2019 et 0 € HT en 2020
  - o Nouveau montant PPI : 10 000 € HT en 2019 et 53 000 € HT en 2020

➤ **Le Comité syndical adopte à l'unanimité la réaffectation des crédits du budget annexe AEP 2019 telle que présentée ci-dessus.**

#### 5. Décisions modificatives du BP 2019

##### a. Budget annexe Régie Eau Potable

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires pour le versement du Fonds de Solidarité au Logement pour l'année 2019, compte 658. Il convient également de prévoir des crédits supplémentaires pour les annulations de titres antérieurs (compte 673) suite à un dégrèvement important accordé en bureau (dossier famille FALCK à Casteljaloux).

Fonctionnement	Dépenses			
	Article	BP 19	DM	Total Budget
Charges diverses de gestion courantes	658	1 000 €	+ 2 500 €	3 500 €
Titres annulés sur exercices antérieurs	673	8 045 €	+ 3 000 €	11 045 €
Dépenses imprévues	022	163 236 €	-5 500 €	157 736 €

➤ **Le Comité syndical adopte à l'unanimité la décision modificative du budget Régie Eau Potable ci-dessus.**

##### b. Budget annexe Assainissement Collectif

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires pour le paiement d'un marché transféré par Fumel Communauté, concernant l'étude diagnostic des réseaux d'assainissement de Fumel, Condezaygues, Montayral, Monsempron-Libos et Saint-Vite.

Investissement	Dépenses			
	Article	BP 2019	DM	Total Budget
Frais d'études	2031	0 €	+ 100 000 €	100 000 €
Travaux	2315	2 433 936 €	- 100 000 €	2 333 936 €

➤ **Le Comité syndical adopte à l'unanimité la décision modificative du budget annexe Assainissement collectif ci-dessus.**

**6. Paiement des participations communales pour des travaux de renforcement et extension de réseau eau potable, déplacement, renouvellement et extension réseau assainissement collectif : complément aux délibérations 17\_078\_C du 28 septembre 2017 et n°18\_015\_B du 26 avril 2018**

Les 2 délibérations mentionnées en objet déterminent d'une part les modalités de financement des équipements publics d'eau potable et d'assainissement et, d'autre part, les possibilités d'échelonnement de paiement des participations communales pour les travaux de renforcement ou d'extension du réseau eau potable.

Il a été proposé au Comité de compléter ces délibérations pour préciser que l'échelonnement de paiement pratiqué sur les participations communales (à hauteur de 50 % des travaux eau potable d'extension pour urbanisation ou renforcement) est étendu aux travaux d'assainissement collectif (extension, déplacement, renouvellement) dans les mêmes conditions, à savoir, échelonnement systématique en deux versements :

- 50 % au démarrage des travaux (ordre de service),
- 50 % à la fin des travaux, (calculé sur le coût réel de l'opération).

Gérard PENIDON indique que le versement des premiers 50 % est la condition sine qua non au démarrage des travaux, la transmission de la délibération de la prise en charge par la commune ne suffira pas.

Par ailleurs, le Comité a également été amené à préciser que ces modalités de paiement seront valables pour tous les demandeurs qu'ils soient publics ou privés et pas uniquement pour les communes.

- **Le Comité syndical approuve à l'unanimité l'échelonnement systématique en deux versements, 50 % au démarrage des travaux et 50 % à la fin des travaux, des participations communales pour les travaux de renforcement et extension de réseau eau potable et déplacement, renouvellement et extension de réseau assainissement collectif.**
- **Il approuve à l'unanimité l'élargissement de ces modalités de paiement aux demandeurs privés.**

**7. Redevance Assainissement Collectif des nouvelles communes intégrées en régie au 01/07/2019 : Calonges et Le Mas d'Agenais**

Ces 2 communes transférant leur compétence Assainissement Collectif au 1<sup>er</sup> juillet 2019, il a été proposé à l'Assemblée, à compter de cette date, de maintenir les tarifs en vigueur jusqu'à la fin de l'année 2019. Une répartition entre la part mutualisée et la part exploitation a été proposée en séance, sans toutefois changer le tarif global supporté par l'utilisateur.

NOUVEAUX SECTEURS EN RÉGIE	Abonnement / semestre en € HT		Consommation / m <sup>3</sup> en € HT	
	Part investissement	Part exploitation	Part investissement	Part exploitation
<b>CALONGES</b>	<b>17,50</b>	<b>31,12</b>	<b>0,35</b>	<b>1,1900</b>
<b>LE MAS D'AGENAI</b>	<b>17,50</b>	<b>14,32</b>	<b>0,35</b>	<b>1,2834</b>

+ Redevance Agence de l'Eau « modernisation des réseaux » : 0,25 €

- **Le Comité syndical approuve à l'unanimité les tarifs de la redevance assainissement collectif des communes de Calonges et Le Mas d'Agenais à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.**

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Information**

**8. Pour information - Évolution du périmètre d'Eau47 / transferts de compétences à intervenir au 1<sup>er</sup> janvier 2020**

Le Comité a été informé que les communes suivantes ont décidé de transférer leur(s) compétence(s) à Eau47 au 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

- SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE DAMAZAN-BUZET (AEP, ANC), par délibération du 26 novembre 2018 : 7 communes ;
- CASTELMORON S/LOT (AC), par délibération du 17 juin 2019 ;
- VAL DE GARONNE AGGLOMERATION (AEP, AC, ANC) : transfert par représentation-substitution pour les 34 communes déjà membres, délibération à venir ;
- SYNDICAT CLAIRAC/CASTELMORON (AEP/ANC) : 4 communes, délibération à venir ;

- Communauté de Communes CONFLUENT ET COTEAUX DE PRAYSSAS (AEP/AC/ANC) : transfert par représentation-substitution pour les 29 communes membres (dont 28 sont déjà membres du Syndicat + Saint-Léon), délibération à venir ;
- Communauté LOT ET TOLZAC (AEP/AC/ANC) : 15 communes dont 14 déjà membres + Castelmoron s/Lot).

Par ailleurs, Gérard PENIDON indique qu'un contact a eu lieu avec le Syndicat des eaux du Nord de la Séoune dans le cadre d'un éventuel rapprochement. Il évoque la nécessité de prendre une décision qu'après accord de la Communauté de Communes de Pays de Serre en Quercy et des différents Syndicats du Tarn et Garonne.

D'autres communes et EPCI sont en cours de réflexion ou de validation de transferts similaires. C'est pourquoi le Comité examinera simultanément, lors d'une prochaine réunion, toutes les demandes et l'évolution du périmètre à intervenir, lorsque toutes les collectivités auront délibéré.

### 9. Pour information – Réflexion sur la recomposition des territoires

Le Syndicat EAU47 est découpé en 12 territoires. Chaque transfert d'anciens Syndicats amène la création d'un nouveau territoire EAU47, ce qui pourrait augmenter le nombre de territoires à 14 au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Cela engendre la multiplication des réunions et alourdi l'organisation d'EAU47. Les coûts de déplacement, de personnel et de logistique deviennent très élevés.

Comme évoqué en commissions territoriales tout au long du mois de juin, il apparaît nécessaire de réfléchir à une réorganisation des territoires afin de les réduire à 6 ou 7 tout en gardant la représentation de chaque commune par un délégué au minimum, en fonction de la taille de la commune.

Gérard PENDION explique que les Syndicats de Damazan-Buzet et Clairac-Castelmoron ont transféré (ou devrait prochainement transférer) leurs compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Si l'on respecte les règles établies dans le cadre d'un transfert d'un syndicat, les communes membres de ce dernier sont regroupées dans un nouveau territoire au sein d'EAU47 et l'ancien Président du Syndicat obtient la Vice-Présidence du nouveau territoire EAU47. Le nombre de territoires serait donc porté à 14.

Toutes ces nouvelles intégrations amènent le Syndicat EAU47 à repenser la composition des territoires afin de n'en créer que 6 ou 7 pour plusieurs raisons :

- Créer des territoires avec un nombre de communes rééquilibré pour plus d'équité (60<sup>aine</sup> pour certains, 4 pour d'autres) ;
- Optimiser l'organisation des commissions territoriales et les déplacements des agents et des élus (14 réunions 3 fois par an étalées sur un mois à chaque fois + les autres instances) pour réaliser une économie financière.
- Redistribuer dans un seul territoire les communes qui actuellement dépendent de territoires différents (ex : les écarts de Villeneuve dépendent du territoire du Nord du Lot et du Sud du Lot et le centre du territoire de Villeneuve, Marmande est aussi sur 2 territoires).

Le Directeur précise que la représentation des communes reste inchangée : un délégué titulaire et un délégué suppléant par commune membre en fonction de la taille de celle-ci. Ce lien proche avec chaque commune est indispensable pour intervenir rapidement en cas de besoin.

Voici les différentes pistes possibles :

- Albret / Porte des Landes gérés en totalité en régie au 01.01.2020 resteront ainsi. Les communes du Syndicat Damazan-Buzet seront intégrées à la Porte des Landes,
- Sud du Lot : difficile à couper ou regrouper à un autre territoire,
- Nord du Lot / Sud du Lot : difficilement regroupables car aucun point commun en matière de ressource en eau, Villeneuve / Penne-St Sylvestre / Tournon + Bias : possible, à voir si Fumélois aussi mais l'eau gérée par ailleurs au Fumélois (par le Syndicat de la Lémance). Le Vice-Président du territoire de Villeneuve n'est pas favorable à un regroupement si important, uniquement avec Bias,
- Tournon / Fumélois,
- Nord Marmande / Sud Marmande / Mas,
- Sud Marmande / Mas.

La recomposition en fonction des Communautés de Communes et d'Agglo ne semble pas l'option la mieux adaptée au territoire EAU47.

Si l'on réfléchit en fonction des unités de distribution :

- Fumel / Tournon / Penne-St Sylvestre / Villeneuve / Est Nord du Lot / Est Brame
- Ouest Nord du Lot / Nord Marmande / Ouest Brame
- Centre Nord du Lot / Centre Brame
- Mas / Sud Marmande

Gérard PENIDON interroge les élus afin de savoir s'ils souhaitent attendre les prochaines élections de 2020 pour prendre cette décision sur la recomposition des territoires ou bien le faire voter par les élus en place. À l'unanimité, les élus préfèrent voter cette décision.

Le Directeur indique qu'un travail en concertation avec les Vice-Présidents des territoires sera mené lors de futures réunions et que différents projets seront présentés aux élus d'ici la fin de cette année.

## **POUVOIR ET COMPÉTENCES DELEGUÉS - Information**

Le Comité est informé des décisions prises en son nom par la Présidente, les Vice-Présidents et le Bureau, conformément aux articles L.5211-9 et 10 du CGCT.

### ◆ **Communication des DÉCISIONS soumises au BUREAU en vertu de l'article L5211-10 du C.G.C.T. (sur délégation du Comité) depuis le 28/05/2019 :**

- ◆ Approbation du projet de zonage et lancement de l'enquête publique pour la modification du zonage d'assainissement de SAINT-SYLVESTRE-SUR-LOT – Accord à l'unanimité
- ◆ Approbation du projet de zonage et lancement de l'enquête publique pour la modification du zonage d'assainissement du MAS D'AGENAI – Accord à l'unanimité
- ◆ Approbation du projet de zonage et lancement de l'enquête publique pour la modification du zonage d'assainissement de LOUGRATTE – Accord à l'unanimité
- ◆ Approbation après enquête publique de la modification du zonage d'assainissement de BEAUPUY – Accord à l'unanimité
- ◆ Approbation après enquête publique de la modification du zonage d'assainissement de PUCH D'AGENAI – Accord à l'unanimité
- ◆ Adoption du modèle de convention de dépotage des matières de viande, jus de nettoyage des bennes à ordures et des matières grasses sur les STEP – Accord à l'unanimité
- ◆ Convention avec le SDEE47 pour l'électrification d'ouvrages situés dans le Center Parcs (PINDERES) Abroge la décision n°18\_033\_B – Accord à l'unanimité
- ◆ Validation du tarif de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) appliqué par les nouvelles communes membres gérées en régie avant le 31/12/2018 – Accord à l'unanimité
- ◆ Demandes de subventions travaux assainissement collectif – Accord à l'unanimité
- ◆ Demandes de subventions travaux eau potable – Accord à l'unanimité
- ◆ Participation financière de la commune de St-Etienne-de-Fougères aux travaux de renouvellement de la station d'épuration : demande d'étalement de paiement sur 2019 et 2020 – Accord à l'unanimité
- ◆ Participation financière de la commune de Virazeil aux travaux d'extension du réseau d'assainissement lieux-dits "Jabarlan" et "Gautié" : demande d'étalement de paiement sur 2019 et 2020 – Accord à l'unanimité
- ◆ Participation financière de la commune de Duras aux travaux d'extension du réseau d'assainissement secteur "Grande Croix" : demande d'étalement de paiement sur 2019 et 2020 – Accord à l'unanimité
- ◆ Contribution du Syndicat Eau47 et de la Régie d'exploitation Eau47 au FSL pour 2019 - Signature d'un avenant à la convention du 17/10/2018 – Accord à l'unanimité
- ◆ Modification du tableau des effectifs : création de 3 postes – Accord à l'unanimité
- ◆ Complément à la délibération de juin 2016 relative aux heures supplémentaires et heures complémentaires effectuées par les agents du Syndicat Eau47 – Accord à l'unanimité
- ◆ Modification de la délibération relative aux indemnités kilométriques et frais d'hébergement – Accord à l'unanimité
- ◆ Adoption d'une convention de fourniture et achat d'eau entre le territoire du Sud du Lot et la commune d'Aiguillon – Accord à l'unanimité
- ◆ Validation marché accord-cadre pour la réalisation d'essais préalables à la réception dans le cadre de travaux d'assainissement neufs ou réhabilités pour les années 2019 à 2022 - Secteur Sud – Accord à l'unanimité

### ◆ **Communication des DECISIONS de la Présidente et des VICE-PRESIDENTS prises envers l'article L5211-10 du C.G.C.T. (délégation de pouvoirs du Comité) depuis le 19 mars 2019 :**

- ◆ Renouvellement antenne relais INFRACOS à SAINT ANTOINE DE FICALBA
- ◆ Renouvellement antenne relais INFRACOS à CASTILLONNES
- ◆ Renouvellement antenne relais INFRACOS à BEUGAS
- ◆ Renouvellement antenne relais INFRACOS à VILLENEUVE SUR LOT
- ◆ Renouvellement antenne relais INFRACOS à MARMANDE
- ◆ "Modification n°1 du marché de Travaux n° 086-2017-L1 relatif à des travaux d'Assainissement du Hameau de Fourtic – commune de CLERMONT-DESSOUS – Lot 1 : Canalisations"
- ◆ "Attribution du marché de travaux n° 003-2019
- ◆ Renouvellement du réseau d'adduction d'eau potable du forage au réservoir Haut Service- Commune de CAUZAC - Territoire du Sud du Lot"
- ◆ Attribution du marché de travaux n° 078/2018 relatif à la réhabilitation des réservoirs d'eau potable sur le Territoire Syndical - 3 lots (L1 Gr MARTIN DOMINIQUE/SOC : 114 594 € HT - L2 Gr MARTIN DOMINIQUE/SOC : 108 108 € HT - L3 COFEX LITTORAL : 154 426 € HT)

- "Attribution du marché de service n° 007-2019
- Mission de renouvellement des autorisations de rejet au titre de la Loi sur l'Eau des systèmes de traitement des eaux usées – 3 Lots
  - Lot 1 : Commune de Castelnaud-de-Gratecambe - Territoire du Nord du Lot
  - Lot 2 : Commune de Monflanquin - Territoire du Nord du Lot
  - Lot 3 : Commune de Castillonès - Territoire de la Brame"
- Attribution du marché de travaux n° 076/2018 relatif aux travaux sur la station d'épuration de CASSENEUIL - Reprise du Saut à ski
- Avenant de transfert SFR devient HIVORY Château d'eau de SOS
- Servitude Mme BOURDIL à SAINT PARDOUC ISAAC
- Acte de dépôt Nord du LOT II
- Acte de dépôt Nord du LOT III
- Attribution du marché de travaux n° 079/2018 relatif au renforcement des réseaux d'eau potable sur le Territoire Nord Marmande - 4 lots (L1 COUSIN PRADERE : 349 935,87 € HT - L2 LAGES ET FILS : 144 961,51 € HT - L3 SOGEA : 114 631,10 € HT - L4 SOGEA/INEO : 587 137,47)
- Attribution du marché de service n° 0002-2019 relatif à la réalisation d'une étude géotechnique relative à la création d'un bassin d'orages sur la commune de Saint-Sylvestre-sur-Lot (GEOTEC)
- Servitude SOULACROIX fils à MONBALEN
- Servitude SOULACROIX parents à MONBALEN
- Modification n° 1 du marché de services n° 011/2018 pour le Diagnostic de forages d'adduction d'eau potable 2018 - Lot n° 2 SAVIGNAC SUR LEYZE
- "Modifications n°1 et 2 au marché de travaux n° 054/2018 relatif à l'Aménagement d'un bâtiment existant pour la Régie d'exploitation EAU47 à NERAC, pour les lots :
  - Lot n°03 Menuiseries aluminium,
  - Lot n°04 Menuiseries bois
  - Lot n°09 Électricité courants forts courants faibles"
- Attribution du marché de service n° 019-2019 relatif à l'Exploitation du service d'assainissement collectif - Territoire du Fumélois (après procédure classée sans suite n°11-2019)
- Avenant de transfert local conciergerie suite à acquisition locaux RDC 997 av docteur Jean Bru
- Marché de prestations similaires du marché de services concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une station d'épuration sur la commune de DAMAZAN

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 12 h.

Le secrétaire de séance

M. Christian PAJOT

